



## RÉUNION DU BUREAU DU 07 SEPTEMBRE 2023

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 07 septembre 2023 à 14h00 au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE

Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental –  
Conseiller Municipal d'Aureilhan

M. Manuel ESPEJO

Représentant CAF

Mme Virginie SIANI-WEMBOU

Conseillère Départementale

Mme Anne COLAT-PARROS

Directrice de l'ADIL

Mme Sylvie PORTEJOIE

Représentante l'INDECOSA CGT

Représenté:

M Jean GLAVANY

Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre a  
donné pouvoir à M. BOUBEE

Absent:

M. Laurent LAGES

Vice-Président du Conseil Départemental

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT

Directeur Général de l'OPH 65

Mme Coralie QUINCHARD

Secrétaire Administrative, Secrétaire de séance

## LOURDES – 5 PASSAGE DES ROCHERS – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR

### HISTORIQUE:

L'OPH 65 est propriétaire de l'immeuble situé à LOURDES, 5 Passage des Rochers, cadastré section CL, numéro 25.

Il a construit des aménagements bétonnés sur une partie du trottoir situé devant sa propriété.

### OBJET:

Afin de régulariser cette occupation du domaine public, l'OPH 65 a sollicité les services de la Commune de Lourdes afin d'acquérir une partie du trottoir situé devant ledit immeuble d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>.

Ledit trottoir appartient au domaine public communal. Considérant que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles, une surface d'environ de 10 m<sup>2</sup> a été désaffectée du domaine public par arrêté et affiché sur place à compter du 5 avril 2023.

Afin de procéder à la cession de la surface visée, une division modificative du parcellaire cadastral a été effectuée.

Un avis sur la valeur vénale a été sollicitée auprès des Domaines qui a émis le 31 mars 2023, un avis à hauteur de 175 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

### DECISION:

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

- à signer l'acte de cession d'une partie dudit trottoir pour un montant de 175 euros situé devant l'immeuble situé au 5 Passage des Rochers à Lourdes.

